

Nom / Gérant - propriétaire :

Nom de l'établissement :

Téléphone : Mail

Site Web : Adresse

.....

Déclare avoir pris connaissance de la charte d'engagement à la marque Tarn et Garonne en Famille d'une validité de 5 ans et s'engage à respecter tous les critères de la charte.

La présente charte fixe les conditions spécifiques à l'attribution de la marque « Tarn et Garonne en Famille ». Elle précise les contours liés aux besoins et aux attentes de la clientèle familiale en visite ou en séjour sur notre territoire.

Le prestataire s'engage par cette présente à :

- Etre en conformité avec la réglementation en vigueur et la mise en place des consignes sanitaires et sécuritaires (barrière amovible si escalier, pare-feu pour cheminée, fenêtres sécurisées...).
- Faciliter le passage avec une poussette / proposer un endroit où la laisser en toute sécurité
- Apporter une attention particulière aux enfants (sourire, mots de bienvenue, jeux d'accueil...)
- Proposer des tarifs adaptés aux familles, clairement définis et affichés à la connaissance du public
- Sélectionner des photos de qualité illustrant les prestations sur le site web et sur celui des partenaires
- Apposer le logo de la marque sur le site Web et autres supports.
- Participer au moins une fois par an à l'une des animations proposées par l'Office de Tourisme ou / et Tarn et Garonne Tourisme (optionnel)
- Mettre à la disposition du public le kit de l'Office de Tourisme
- Afficher la liste des numéros des services d'urgence, des médecins, des pharmacies
- Proposer des jeux d'intérieur ou/et d'extérieur
- Prévoir le chauffe biberon, un lit bébé avec matelas et une baignoire bébé
 - o Pour les chambres d'hôtes et les hôtels :
- Pouvoir proposer une chambre communicante ou/et familiale
 - o Pour les campings :
- Prévoir un espace fermé en cas de pluie avec des activités
- Proposer des animations enfants et familles au moins une fois par semaine
- Sécuriser la circulation à l'intérieur du camping (accès piéton, ralentisseurs automobiles...)

Fait à le

Signature :